Le nombre de votants étant de 18 la majorité requise est de 10 voix.

Ont obtenu au premier tour :

Monsieur Jean-François ALBAFOUILLE
Monsieur Pierre ROGE
Monsieur Adel M'ZOURI
18 Voix
18 Voix

Compte tenu des voix recueillies par chacun d'entre eux, au cours du 1er tour, MM Jean-François ALBAFOUILLE, Pierre ROGE sont élus membres titulaires et Monsieur Adel M'ZOURI est élu membre suppléant.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire compte tenu de Sa transmission en Préfecture Sa notification Sa publication Le 24 juillet 2020 François BONNEAU

Le Maire,